

## Commission Régionale Sportive (CRS)

Tél. 01 46 63 63 76 [✉ crs@volleyidf.org](mailto:crs@volleyidf.org)

SAISON 2022/2023

### Approuvé par le Comité Directeur du 13/03/2023

Réunion du 23 août 2022 en visioconférence + présentiel

<u>Participent</u> :	Monsieur	MOLINARIO Yves	Président
	Madame	THIEBAUT Michèle	Membre
	Monsieur	FLORENT Sébastien	Membre
	Monsieur	LAGARDE Fabien	Membre
	Monsieur	PARCHEMIN Mickaël	Membre
<u>Excusés</u> :	Madame	LAPORTE Marie Christine	Membre
	Monsieur	MAGNY Olivier	Membre
<u>Assiste</u> :	Monsieur	BOUGHERBAL Tarek	Salarié attaché à la CRS

### RPE des Championnats Régionaux Seniors 2022/2023

La Commission Régionale Sportive valide les RPE 2022/2023 des championnats suivants :

- Pré-national féminin : [Cliquer ICI](#)
- Pré-nationale masculin : [Cliquer ICI](#)
- Régional féminin : [Cliquer ICI](#)
- Régional masculin : [Cliquer ICI](#)

### Bulletin Régional d'informations n°3

La Commission Régionale Sportive valide le Bulletin Régional d'Informations n°3 :

Principales dates des compétitions jeunes - saison 2022/2023 : [Cliquer ICI](#)

## Divers

- La ligue veut que nous puissions proposer aux néo pratiquants de la saison passée des catégories M15 et M18, qui n'ont pas participé aux compétitions organisées par les commissions sportives, ainsi que les nouveaux arrivants débutants de cette saison, des plateaux à plusieurs équipes, qui pourront leur permettre de rencontrer des joueurs(es) de clubs voisins (minimum 3 clubs différents pour organiser un plateau).

Les formes de jeux peuvent bien sûr être adaptées par les organisateurs de chaque plateau.

La première date proposée pourrait être le samedi 24 ou le dimanche 25 septembre.

Des dotations sont prévues par la ligue (entrées au Beach Protour du 29 septembre au 2 octobre, au stade Roland Garros à Paris, ainsi que des Tee-shirts). Une deuxième date pourrait être proposée plus tard.

Une communication sera envoyée aux GSA ultérieurement.

**Nous vous rappelons que vous avez la possibilité de faire appel auprès de la Commission d'Appel Régionale (CAR).**

**Il doit être effectué par un licencié intéressé au dossier, par lettre recommandée, expédiée dans les DIX jours suivants la date de réception de la notification de la décision réglementaire de la Commission Régionale.**

**Il est nécessaire également de préciser que vous acceptez les frais d'appel (90 €).**

Le Président de la CRS,  
**Yves MOLINARIO**  
P/O Attaché à la CRS,  
**Tarek BOUGHERBAL**